



COMMUNE DE RUSSIN

Chéquier Culture

La Commune est partenaire de l'action Chéquier culture qui encourage l'accès à la culture aux personnes disposant de revenus modestes, ne bénéficiant pas d'autres mesures de réduction de prix.

Vous bénéficiez d'un subside A, B ou 100% pour votre assurance-maladie ? Si vous avez entre 21 et 64 ans, n'êtes pas étudiant-e et habitez à Russin, vous avez droit au Chéquier culture. Offrez-vous de passionnantes évasions, seul-e ou accompagné-e, parmi un choix de plus de 60 partenaires culturels.

Le Chéquier culture contient 6 chèques de dix francs que vous pouvez employer individuellement ou cumulés. Vous avez également la possibilité d'inviter quelqu'un grâce à votre Chéquier, à condition que vous soyez également présent-e. Les chèques sont nominatifs (une carte d'identité peut être demandée au détenteur), intransmissibles et valables durant l'année en cours. Ils peuvent être utilisés directement pour payer aux caisses de l'une des nombreuses institutions partenaires.

Où obtenir un chéquier culture ? Les chéquiers peuvent être retirés à la réception de la mairie sur présentation de la lettre d'attribution du subside (Groupe 1 à 3) ainsi que d'une pièce d'identité valable.

Un chéquier retiré par personne et par année.

Mairie de Russin